En cas d'observation

[de bons réflexes pour témoigner]

Vous observez un phénomène que vous ne pouvez expliquer, vous devez vous efforcer de retranscrire aussi fidèlement que possible :

1. La date, l'heure et la durée de l'observation.
2. Un schéma de l'observation.
3. La position du phénomène et sa hauteur dans le ciel avec un repère naturel ou humain, sa trajectoire à l'aide d'une carte détaillée.
4. Les formes, dimensions, couleurs, les mouvements particuliers et la disparition du PAN.
5. La présence ou non de bruit, d'odeurs et tout autre élément.

Si vous vous trouvez en zone de gendarmerie, vous ferez établir un procès verbal qui nous sera rentransmis.

- **L'anonymat des témoins est scrupuleusement respecté par le GEIPAN.**
- **Si vous souhaitez témoigner d'observations anciennes, un formulaire de témoignage est à votre disposition sur le site du Geipan.**

Pour envoyer votre témoignage :

>> par **e-mail** : geipan@cnes.fr

>> par **courrier** :
DCT/DA/GEIPAN
Centre National d'Etudes Spatiales
18 av, Edouard Belin, 31401 TOULOUSE Cedex 9

>> par **téléphone** : 05 61 27 48 01

cnes
De l'espace pour la Terre

http://www.geipan.fr

DCT/DA/GEIPAN
Centre National d'Etudes Spatiales
18, avenue Edouard Belin
31401 TOULOUSE Cedex 9

Tél. 05 61 27 48 01 - Fax 05 61 28 31 82

cnes
CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES

geipan

Les Phénomènes Aérospatiaux Non Identifiés

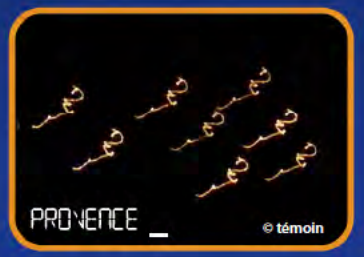

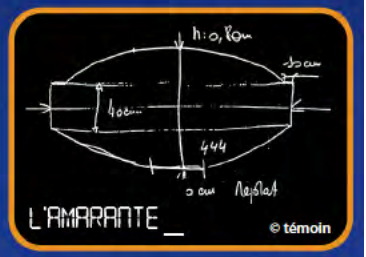

Qu'est-ce que c'est ?

Voir page suivante >>

Qu'est ce qu'un PAN ?

Un PAN est un Phénomène Aérospatial Non identifié, inconnu des observateurs.

L'examen des témoignages et le résultat des enquêtes menées décrivent des phénomènes souvent lumineux, sans preuve de la présence d'un objet matériel et sans caractéristiques de vol.

L'acronyme **OVNI** (Objet Volant Non Identifié), largement utilisé par le public, désigne un cas de PAN où la présence d'un objet physique, pouvant avoir des caractéristiques de vol, a été avérée.

PARIS _

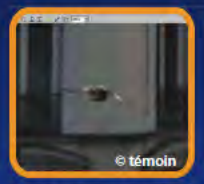

L'accroissement du nombre de photos reçues multiplie le nombre de méprises avec des oiseaux, comme ici un pigeon dans le ciel parisien.

BRETAGNE _

Observations de plus en plus nombreuses de lanternes volantes.

PROVENCE _

Vol de nuit en formation de la patrouille de France.

L'AMARANTE _

Croquis par le témoin (enquête d'un phénomène restant inexpliqué).

NORVEGE _

Cette photo montre un des phénomènes inexpliqués se produisant dans la région d'Hessdalen en Norvège.

BORDEAUX _

Pas un atterrissage, mais un rond de sorcière de myxomycètes.

Le GEIPAN

[Groupe d'Etudes et d'Information sur les Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés]

Structure publique unique en son genre, le GEIPAN est rattaché à la Direction du Centre National d'Etudes Spatiales. Ses principales missions sont de collecter, d'analyser, d'archiver et de mettre à la disposition du public les témoignages d'observations de PANs sur le territoire français.

A ce titre il a engagé dès 2005 la mise en ligne de l'ensemble de ses archives sur http://www.geipan.fr

Le GEIPAN est encadré par un Comité de Pilotage composé des représentants des autorités civiles et militaires du pays et de tous les acteurs de l'activité au plan national (gendarmerie, police, sécurité civile, aviation civile, armées, météo, chercheurs). Il s'appuie également sur un collège d'experts multidisciplinaires et scientifiques pour les cas les plus difficiles et sur des intervenants de premier niveau pour l'aider dans ses investigations.

Un défi pour la science ?

Depuis 1977, le CNES a reçu plus de **6500 témoignages**, (actuellement deux par jour en moyenne), représentant près de **2200 cas d'observation** de PAN qui alimentent le fonds d'archive du GEIPAN.

Dès réception d'un témoignage, le GEIPAN procède à des vérifications préliminaires et décide de l'opportunité d'une enquête sur le terrain. A la fin de l'étude, le cas est classé, archivé et publié en conservant l'anonymat des témoins. Le classement des phénomènes est réparti en quatre classes*, suivant les catégories ci-dessous :

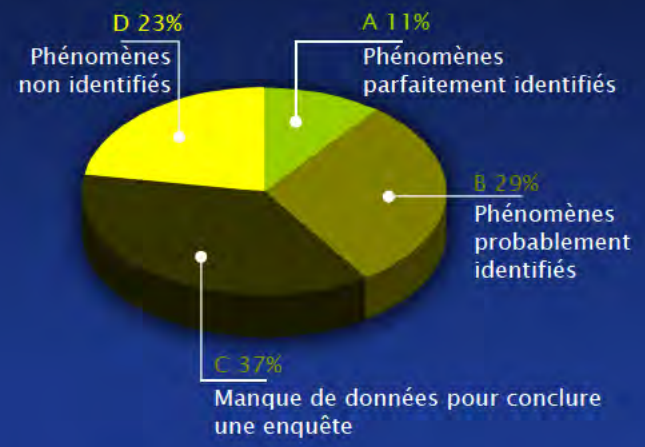

** ne tient pas encore compte de 1000 cas restant à traiter (dont 700 antérieurs à 1979)*

Les cas D

Ces cas correspondent à des enquêtes qui n'ont pas permis d'avancer une explication aux observations rapportées, malgré la qualité et la consistance des données et des témoignages. Ce sont, au vrai sens du terme, des "phénomènes aérospatiaux non identifiés".